

Politiques jeunesse et politiques intersectorielles de jeunesse dans les Etats européens membres de la Francophonie, états des lieux et perspectives.

Pour la Vallée d'Aoste : Intervention de M. Perron au nom de la section valdôtaine.

Monsieur le Président de la Chambre des Députés du Luxembourg,

Monsieur le Chargé de mission Europe,

Messieurs les Chargés de mission,

Mesdemoiselles et Messieurs les délégués du Parlement francophone des jeunes et du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les experts,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant d'aborder le thème des politiques de jeunesse en Vallée d'Aoste, de remercier, au nom de la section valdotaine, la section luxembourgeoise de l'APF qui a su organiser cette réunion de manière impeccable et, une fois de plus, a fait preuve d'un attachement concret à la francophonie en nous permettant de bien travailler dans une ambiance chaleureuse. J'ajouterai, aussi, qu'une réunion en terre luxembourgeoise est d'autant plus significative si on fait référence au rôle central que le Grand-Duché a su interpréter au moment de la création d'une nouvelle Europe née en réaction au bruit des bottes et à l'odeur du sang du deuxième conflit mondial, une Europe à laquelle nos jeunes regardent aujourd'hui avec beaucoup d'espoir et d'attentes.

Mes remerciements vont ainsi aux jeunes délégués du PFJ et du CIJEF qui ont décidé de partager avec nous leurs connaissances et leurs expériences dans la perspective, c'est mon premier souhait, d'établir un dialogue efficace et d'aboutir à une meilleure compréhension réciproque.

Chers collègues,

Je ne veux pas vous cacher mon agrément, que d'ailleurs j'avais déjà manifesté lors de la dernière Conférence des Présidents, en vue d'une réunion qui veut promouvoir les instances des jeunes à l'intérieur du débat politiques. Instances et exigences que j'ai expérimentées personnellement au début de ma carrière en tant que jeune politique et que j'ai toujours considérés comme prioritaires dans mon action. Une telle réunion ne peut que démontrer l'importance des questions relatives à la jeunesse et doit aboutir à une conscience et une reconnaissance plus forte, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre Assemblée, des politiques de la jeunesse que nous mettons en œuvre et que nous pourront envisager pour le futur.

J'ajouterais, qu'au-delà de la reconnaissance de notre propre action ce grand rassemblement légitime aussi et renforce l'action des jeunes eux-mêmes et de leurs associations.

Les politiques de jeunesse en Vallée d'Aoste

De la loi du 1997...

Pour revenir à la Vallée d'Aoste, je traiterai cet argument de taille, qui concerne le futur de toutes nos communautés, par une série de constatation liminaires qui avaient caractérisé le débat lors de la création du principal instrument législatif en matière, la loi régionale numéro 8 du 1997.

Le premier constat concernait le fait qu'à l'époque on agissait, dans les limites de nos compétences de région à Statut spécial, sans pouvoir se référer ni à une autre loi régionale, ni à une loi cadre nationale que d'ailleurs l'Etat italien n'a toujours pas encore adoptée.

Ceci dit, je passe ici au deuxième point, les travaux en Commission avaient été menés selon le principe du dialogue avec le maximum d'interlocuteurs possibles d'un univers en évolution permanente comme l'est celui de la jeunesse. Pour cette raison on avait impliqué les représentants du monde de l'école, et notamment la Conférence régionale des étudiants, les associations qui œuvrent sur le territoire, les opérateurs qui s'occupent de la prévention des déviations ainsi que les interlocuteurs institutionnels au niveau des communautés locales. J'insisterai sur ce dernier point car la réalité valdotaine s'est toujours caractérisée et se caractérise encore par un degré élevé de subsidiarité et d'autonomie. Nous considérons que nos 74 communes et nos communautés de montagne sont les instruments administratifs plus efficaces justement par qu'ils sont les plus près de notre population.

Un troisième constat nous avait conduits à nous interroger par rapport à l'attitude à entretenir vis-à-vis des jeunes. Il fallait que la politique fasse un pas en arrière dans le sens qu'il fallait laisser aux jeunes, le plus possible, l'opportunité de s'engager, en tant que protagonistes, dans le débat politique et social.

Un dernier constat, enfin, concernait l'impossibilité de donner une réponse exhaustive à toutes les problématiques d'un univers extrêmement complexe, celui des jeunes, et nous a, ainsi, emmené à nous focaliser sur un certain nombre de thématiques et en particulier sur la promotion d'une participation proactive des jeunes dans la société civile.

Pour ce faire la loi du 1997, une loi intersectorielle, avait prévu une série d'instruments de concertation entre les jeunes et entre ces derniers et le Gouvernement et le Parlement régionaux : avant tout un Observatoire permanent de la condition des jeunes qui a une fonction de d'étude, de coordination et de promotion des initiatives par le biais d'un aide ponctuelle aux associations des jeunes et aux collectivités locales. Ensuite la Conférence des jeunes, l'instrument opératif de cette architecture qui est chargée de rédiger dans le concret les rapports et les propositions et de les présenter au Parlement et au Gouvernement. Enfin l'Assemblée régionale des jeunes qui constitue une sorte d'Etats généraux de la jeunesse valdotaine conçus pour assurer la plus grande participation et représentation des différentes réalités du monde juvénile valdotain.

Les finalités étaient celles d'encourager la vie associative et la coopération entre les jeunes, de valoriser les manifestations culturelles, de réaliser des mesures pour l'insertion sociale jusqu'à la prévention de tous phénomènes de déviance et de marginalité.

...aux dernières avancées

Aujourd'hui le Gouvernement et le Parlement valdôtains se trouvent à nouveau face à la nécessité de mettre la main aux politiques de la jeunesse et, en particulier, à la loi régionale du 1997, afin dépasser certains aspects du texte législatif qui ont empêché, dans le concret, la mise en œuvre de la vision stratégique et unitaire sur la matière prévue par la loi. En effet, bien que cet instrument contienne une série d'avancées que nous avons jugé et qui demeurent fondamentales pour une réelle représentativité de la jeunesse valdôtaine, néanmoins force est de constater une certaine impasse dans la concrétisation de ses principes.

Les criticités qui ont conduit l'Administration régionale à recadrer la loi du 1997 s'explicitent, notamment, dans deux aspects majeurs : le premier concerne le processus qui avait abouti à la loi du 1997. Aujourd'hui, on peut juger ce processus encore trop lié à des modalités traditionnelles de construction de la loi. Une approche qui n'a pas suffisamment su impliquer les jeunes dans la définition de leurs besoins et de leurs préférences car n'avait pas suffisamment réfléchi sur une certaine passivité dans l'attitude des jeunes valdôtains. Un deuxième aspect concerne l'absence d'un instrument unique et efficace de coordination au niveau du Gouvernement, instrument qui aurait dû, non seulement mieux harmoniser les politiques à l'intérieur des Assessorats régionaux et des communautés locales, mais aussi se constituer en tant que référence pour l'univers de la jeunesse et les associations qui travaillent sur le territoire.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'Administration régionale a mis en place un groupe de travail, coordonné par la Direction des politiques sociales de l'Assessorat à la santé, au bien-être et aux politiques sociales, qui vise, avec l'aide d'experts, à mettre en partage les expériences menées jusqu'aujourd'hui par les Assessorats régionaux qui s'occupent de jeunesse et les représentants des communautés locales.

Ce Groupe de travail, créé en 2005 et qui accomplira sa tâche avant, décembre 2006 par la présentation d'un rapport de synthèse, a mené un travail sur le territoire articulé en trois actions principales :

en premier chef le recueil et l'analyse du nombreux matériel sur la thématique autant à l'intérieur de l'Administration publique que chez les associations et l'Université. Ensuite le recueil des données sur les territoires en s'adressant soit aux interlocuteurs institutionnels (à savoir, les Communes et les Communautés de montagne) qu'aux associations. Enfin, la troisième phase du travail, la plus significative, s'est caractérisée par l'organisation de plus de 45 auditions sur le territoire qui avaient comme but celui de dialoguer directement et d'établir des liens avec les plusieurs facettes qui composent l'univers de la jeunesse et, ainsi, de mieux comprendre leurs spécificités et leur attentes. Il s'agit, donc, maintenant de définir les premières lignes de conduite.

Les actions

Suivant, une fois de plus, le principe du partage des décisions et d'une vision stratégique plus unitaire, l'Administration régionale a commencé à esquisser les prochaines étapes d'un travail que personnellement j'estime incontournable car la jeunesse, c'est la base de notre société. Les actions à entamer à court délai seront axées sur deux volets principaux :

en premier chef la création d'un réseau d'administrateurs du territoire, c'est-à-dire des

Communes ou des Communautés de montagnes qui s'occupent de politique de jeunesse. Il s'agit de mettre en partage les expériences et de créer de relations permanentes en particulier parmi tous ceux qui ont déjà été contactés lors des auditions.

Deuxièmement, l'objectif est celui de relancer et de donner des contenus nouveaux à la Conférence de la jeunesse, l'organe établi par la loi du 1997 qui a œuvré jusqu'au 2001. Coordonnée par un organe administratif régional, cette Conférence devra constituer la pierre d'angle de la représentativité de la jeunesse en Vallée d'Aoste. Dans le même sens, il sera très important de relancer le Forum de la Ville d'Aoste, un organe représentatif de jeunesse de la ville d'Aoste non plus actif, et de renouer les liens avec la Conférence des étudiants, organisme établi par la loi nationale qui œuvre dans un cadre de collaboration productrice avec l'Assessorat régional à l'éducation et à la culture.

Toutes ces initiatives, nées des contacts établis pendant la campagne d'auditions, devront constituer le noyau d'un réseau régional permanent, branché à d'autres réseaux similaires qui déjà existent sur le territoire italien et en Europe, notamment en Francophonie.

Exemples concrets

Si une nouvelle ère des politiques de jeunesse en Vallée d'Aoste est en train de se réaliser, il ne faut pas néanmoins oublier les nombreux efforts qui ont été accompli jusqu'ici autant au niveau régional qu'à celui du territoire. Au contraire, il faut souligner que le travail mené aujourd'hui est le fils des expériences précédentes et donc, n'aurait pas même pas être conçu sans elles. Loin d'être exhaustif sur la matière, je conclurai cette brève intervention en vous faisant part de deux expériences parmi plusieurs, à mon avis significatives.

En premier chef le projet Portes ouvertes, une initiative qui concerne de près les parlementaires valdôtains, dans les sens qu'elle vise à mettre en relation les jeunes avec les Institutions. Chaque année Portes Ouvertes permet à des dizaines de jeunes étudiants des écoles valdôtaines de visiter le Parlement régional et de familiariser aux institutions de leur pays par le biais de simulations du processus parlementaire. On a constaté dans les années une certaine croissance d'intérêt, voire un certain succès, fait qui nous a encouragés à poursuivre et à opérationner davantage l'initiative.

Deuxièmement je tiens à vous citer un autre exemple. Il s'agit du projet Interreg qui vise à constituer un réseau de centres pour la formation et l'échange culturel et artistique entre Aoste et Albertville, dans la haute Savoie française. En Vallée d'Aoste ce projet, qui terminera en 2008, se caractérisera avant tout par la réhabilitation des bâtiments de l'ancien abattoir d'Aoste pour réaliser espaces et services pour les jeunes (à savoir, salle de théâtre, ateliers, centre multimédia, salle d'enregistrement...).

J'ai employé tout à l'heure le terme significatif car ce projet contient deux éléments à mon avis fondamentaux pour la construction de la société valdôtaine du demain, c'est-à-dire les concepts de réseau et d'ouverture vers l'extérieur et notamment, vers les pays francophones. L'enjeu est justement celui de créer un réseau transfrontalier d'espaces de rencontre et d'échange culturel pour les jeunes, ouvert à la dimension européenne. Le concept à la base est celui que la formation des jeunes doit nécessairement prendre en compte la dimension globale des ambitions de ces derniers, même à travers formes innovantes d'activité professionnelle qui sachent ce confronter, dans ce cas, sur les deux versants de la frontière.

Et justement la valorisation des énormes potentialités des jeunes par le biais des relations et de la formation demeure l'aspect principal et l'objectif final de tous nos efforts car, vous me pardonneriez pour ce syllogisme, les jeunes se soucient de leur avenir, leur avenir est le souci

de leurs parents. S'intéresser d'eux, c'est donc s'intéresser de toute la société. Pour viser cette cible, chers collègues, il faut écouter les jeunes non simplement pour les écouter, il ne faut pas se limiter à des initiatives de façade. Au contraire il est nécessaire, et on est en train dans cette Assemblée de le faire, il est nécessaire que nous les « vieux » nous laissons de la place aux jeunes car si on n'adopte pas cette attitude, aucune initiative ne pourra satisfaire leurs attentes.

Je vous remercie